

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020



**RAPPORT PRÉVU A L'ARTICLE L. 2312-1 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2020**

Préambule	3
1. Le contexte national	4
A- Les Finances Publiques	4
B- Les principales dispositions pour les collectivités	5
PARTIE II : Les axes de construction du budget primitif 2020	5
1. Les orientations générales 2020.....	5
2. Les évolutions budgétaires.....	7
A. <u>La section de fonctionnement</u> :.....	7
B. <u>La section d'investissement</u> :.....	10
C. <u>L'Etat de la dette</u> :	12
▪ Structure de la dette	12
▪ Encours de la dette à fin décembre.....	12
▪ Annuité de la dette.....	13
Conclusion	12

Préambule

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République¹ (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, ou les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

S'agissant plus particulièrement de Coignières, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne, et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.

Ce rapport s'articule autour d'un comparatif entre 2019 et 2020 de BP à BP, tout en mettant en exergue les choix retenus sur les années **2021 à 2024** en matière de PPI.

PARTIE I : La loi de Finances 2020

1. Le contexte national

A- Les Finances Publiques

La Loi de finances pour 2020 a été adoptée le 28 décembre 2020. Pour autant, vu le contexte de pandémie et de confinement de la population française depuis la mi-mars, notre économie aurait fonctionné à environ 35 % de la normale selon l'estimation de l'INSEE. 3 lois de finances rectificatives ont été votées depuis afin de préserver au mieux le tissu productif. La dernière loi adoptée par les députés prévoit des mesures de sauvegarde mais surtout un plan d'urgence massif pour soutenir l'économie française et atténuer les effets de la crise sociale. Les indicateurs de départ s'appuyaient sur une prévision de croissance de 1,3 %, et un déficit public contenu pour 2020 à 2,2 %. La dette publique était prévue pour 98,7 % du PIB. Le 3^{ème} plan d'urgence s'appuie désormais sur un déficit de 11,5% (250,4 milliards d'euros), une chute de l'activité de 11% et une dette qui pourrait monter jusqu'à 120,9% du PIB. Après l'annonce d'un plan de relance de 45 milliards dans le cadre d'une 3^{ème} loi de finance rectificative, portant diverses aides notamment pour les secteurs tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique mais aussi un plan d'aide de 4,5 milliards pour les collectivités, dans son dernier discours, le président de la république a annoncé un plan de relance de désormais à hauteur de 100 milliards.

750 millions d'euros de dotations sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté - clause de sauvegarde - et près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour les départements et autres collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO).

Par ailleurs, afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine. Il faudra donc être en alerte dans les mois à venir pour saisir les opportunités, et déposer les dossiers de subvention en relation avec des dépenses d'investissements éligibles à ces aides.

Les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter et des recettes fiscales durablement plus faibles.

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 suspend pour 2020 le dispositif d'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités qui depuis 2018 contraignait 322 collectivités, avec une évolution moyenne limitée à + 1.2 % par an des dépenses de fonctionnement, avec un objectif 2018-2022 de 13 milliards d'économies sur 5 ans.

Le taux d'inflation 2020 serait de 0,5 % soit en diminution par rapport à l'estimation initiale de 1,2%.

B- Les principales dispositions pour les collectivités

La disposition majeure de la loi de finances pour 2020 concerne la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et la réforme du financement des collectivités territoriales. La réforme débutée en 2018 se poursuit pour les contribuables concernés avec des allègements par tiers. En 2020, 80 % des ménages dégrévés ne payent désormais plus de taxe. Pour les 20 % restant, la suppression devrait avoir lieu d'ici 2023. A ce stade, l'Etat prenant en charge la totalité du dégrèvement, il n'y a aucune perte de recette fiscale pour notre commune. A compter de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'existant plus, les recettes liées aux éventuelles constructions neuves ne concerneront plus notre ville mais l'Etat.

En 2020, les villes ne votent plus de taux de TH, les bases sont pour autant revalorisées de 0,9% (dernière année), alors que le taux d'inflation de référence (novembre 2018/ novembre 2019) était de 1,2%, taux qui s'applique pour la revalorisation des bases de taxe foncière.

La réforme de la fiscalité locale a été reportée d'un an par les députés.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Son enveloppe est fixée à 26,847 milliards d'euros dans la loi de Finances. Il convient de rappeler que depuis 3 ans, la ville de Coignières a perdu la totalité de sa DGF, et que l'Etat ponctionne en plus sur les recettes fiscales perçues des Coignièriens 71 573 € par an, au titre de la participation de la commune au redressement des comptes des finances publiques. Soit depuis 2014, une perte de recette de 849 616 €, à laquelle il convient de rajouter la contribution de la commune au Fonds de solidarité de la Région Ile de France, estimée pour 2020 à 600 000 € (réel 2019 : 518 737 €).

PARTIE II : Les axes de construction du budget primitif 2020

Cette partie présentera classiquement les axes de construction du budget primitif pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite la présentation de l'évolution de la structure de la dette (III).

1. Les orientations générales 2020

Pour 2020, l'action municipale s'inscrit dans la continuité des opérations amorcées en 2019, avec l'émergence de projets nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes des Coignièriens, et ce malgré un cadre budgétaire contraint du fait des baisses des dotations de l'Etat et du rôle toujours contributif de notre commune au titre du FSRIF.

La jeunesse au cœur du programme.

- Pour les 11-17 ans, la rénovation de l'accueil « Action jeunesse » débutera, en même temps que celle du gymnase du Moulin-à-vent qui doit s'achever d'ici septembre. Un nouveau lieu beaucoup plus fonctionnel leur sera destiné.
- Pour les 18-25 ans, l'ouverture de la maison des jeunes en 2019, a su répondre à un besoin réel pour ce public. Lieu de vie, de rencontres et d'informations, ce lieu constitue le centre nerveux d'un vaste projet d'animation et d'insertion pour un public trop longtemps oublié par l'action municipale.

La programmation en 2020, de chantiers jeunes en exemple répond pleinement à cet objectif tout en s'articulant autour d'actions liées à l'emploi.

A Coignières, le chômage touche près de 15% des actifs, quand la moyenne départementale se situe à 6,8%. Et l'impact du COVID-19, en septembre prochain risque encore de fragiliser ce public.

- Le nouveau service d'aide à l'emploi et à l'insertion instauré en 2019, répond pleinement aux attentes de notre public avec un suivi personnalisé induisant la mise à disposition d'ordinateurs pour faciliter les recherches d'emploi ou de stages. En 2020, divers ateliers comme l'aide aux CV ont été lancés.
- Un partenariat efficace se construit avec les acteurs économiques pour simplifier les connexions entre entreprises et demandeurs d'emploi.

Le dialogue, l'échange, comme la concertation restent des priorités pour 2020.

- Les conseils de quartiers relancés en juillet 2020, permettront aux coigniériens de s'exprimer librement sur tous les sujets locaux, qu'ils s'agissent de questions urbanistiques, environnementales ou du quotidien, la parole sera libre.
- Le Conseil municipal des enfants, à la fois lieu d'apprentissage républicain pour les plus jeunes et force de propositions, constituera de la même manière un élément essentiel de cette nouvelle vitalité démocratique que nous avons amorcé depuis 2019.
- Un budget participatif « sacralisé » est dédié à ces deux nouvelles instances.

Notre projet de requalification de la RN10, dont la presse s'est largement faite le relais, avance.

- Dès 2019, Mme PECRESSE Présidente de la région Ile de France et Messieurs CADOT et BEDIER, respectivement préfet de Région et président du CD78 ont été saisis pour que cette opération soit inscrite au futur Contrat de projets Etat Région (CPER).
- Important pour notre ville aussi bien en matière de santé publique qu'en terme environnemental, cette opération s'inscrit dans la durée.
- En 2020, une étude a été lancée via l'université de Marne la Vallée pour réfléchir aux types d'aménagement à prévoir. Ce document est en cours de finalisation.

La transition écologique un enjeu national et une priorité locale.

- La ville de Coignières s'engage à préserver son patrimoine agricole, sur l'ensemble du territoire, en collaboration avec la SAFER. Mise en place de jardins partagés, terrains agricoles louer pour une exploitation respectueuse de l'environnement, autant de projets qui permettront d'entrer durablement dans une dynamique écologique ambitieuse. En lien avec SQY, la ville souhaite développer les modes de transports alternatifs, ainsi d'ores et déjà nous avons saisi l'intercommunalité pour le développement d'un réseau de pistes cyclables. Ensemble entrons au cœur du 21e siècle, en construisant l'avenir écologique de demain !

En ce qui concerne le personnel communal, nous avons considéré dès 2019 qu'il était nécessaire de promouvoir une politique sociale plus ambitieuse dans l'intérêt des agents.

- En 2019, après la révision de l'assurance risques et prévoyances qui prend désormais en compte les primes dans le calcul du maintien de salaire, la ville a proposé aux agents communaux la mise en place d'une participation employeur pour le règlement des frais de mutuelles.
- D'un montant forfaitaire de 15, 18, 20 euros par mois cette aide est évolutive en fonction de la catégorie des agents (A, B, C).
- Il s'agit de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des agents communaux tout en œuvrant à l'amélioration de leur couverture sociale.
- En 2020, une prime exceptionnelle suite au COVID-19 a été instaurée, complétée par une indemnité repas.

Equipements nouveaux ou rénovés, services modernisés, dynamisation de la démocratie participative, meilleure couverture sociale pour les agents communaux, ce que nous avons amorcé en 2019, se confirmera et se trouve conforter en 2020. Pour rappel, dans le cadre du COVID-19 et suite à la mobilisation sans précédent des agents de la ville, il a été institué une prime exceptionnelle sur critères dont le versement est prévu ce mois de juillet. En complément la ville a instauré pour ces mêmes équipes une prime repas, là encore sur critères.

Enfin, rappelons que pour 2020, **il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux.**

2. Les évolutions budgétaires

A. La section de fonctionnement :

Compte tenu du contexte très particulier lié au COVID 19 et aux mesures de confinement, l'ordonnance du 23 mars 2020 a reporté la date limite de vote du budget au 31 juillet contre le 30 avril initialement prévu en période d'élections. L'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Pour autant, l'ordonnance suspend le délai de 2 mois maximum entre le vote du DOB et celui du budget. De ce fait, les chiffres mentionnés pour l'année 2020 en dépenses comme en recettes, sur la section de fonctionnement comme d'investissement, dans ce rapport, sont identiques à ceux qui sont repris pour l'élaboration du budget primitif 2020 qui sera présenté à la même séance du conseil municipal du 28 juillet 2020.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 12 897 188,22 euros (incluant les dépenses et recettes réelles et les opérations d'ordres). On peut noter par chapitre quelques variations en référence à N-1 de BP à BP.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 10 713 105 euros (hors virement vers la section d'investissement).

- Au chapitre 011, les dépenses à caractères générales fluctuent à hauteur de 6,2 % de BP à BP. Ce chapitre a été fortement mobilisé dans le cadre du COVID-19, en particulier en ce qui concerne l'acquisition de masques, de produits hydro-alcooliques..., dépenses majoritairement inscrites sur le compte 6068, autres matières et fournitures.

Par ailleurs, du fait de la pandémie de COVID-19 et afin d'encourager le respect du confinement, la ville a souhaité mettre en place un service de coursiers à la personne pour les plus de 65 ans et/ou souffrant d'une pathologie à risque. La commune a ainsi supporté le coût de toutes ces dépenses essentiellement alimentaires, qui sont ensuite remboursées par les familles. Soit un surcoût sur le poste alimentation de 8 200 €

La mise en place de la navette scolaire a été effective au 1^{er} septembre 2019, ce coût à une incidence en année pleine sur le budget 2020.

- Au chapitre 012 la fluctuation entre N et N-1, est liée essentiellement due à l'intégration de l'IFSE sur une année pleine soit + 120 000 euros. L'augmentation mécanique de ce chapitre s'explique par les promotions internes, et l'obtention des concours par les agents. En 2020, l'instauration des primes dites Covid (prime exceptionnelle + indemnités repas) impacte le chapitre pour 35 500 euros (Hors CCAS). Par ailleurs, les titularisations et embauches réalisées en 2019, notamment en ce qui concerne la création de la police municipale comme le renforcement de certains services, impactent en année pleine la masse salariale.
- Au chapitre 65, la subvention d'équilibre au CCAS est réévaluée de 140 000 euros. Un financement complémentaire dont l'objectif est de permettre à cet établissement de faire face à ses dépenses récurrentes tout en abordant sereinement les nouvelles dépenses sociales en prévision de l'après COVID-19. Les subventions accordées aux associations restent à un niveau élevé pour 2020 de 510 115 euros. Par cette décision la ville accompagne l'innovation associative.
- Le chapitre 66, charges financières, est en baisse de 79 % en référence à N-1 une réalité qui prend en compte la renégociation de l'emprunt survenu fin 2019. Les effets positifs de la démarche impactent ce budget.
- Une enveloppe pour les dépenses imprévues a été chiffrée à hauteur de 200 000 €.

Chap	Libellé	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020
11	Charges à caractère général	2 438 200	2 251 280	2 590 580
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 936 000	4 935 953	5 393 450
14	Atténuation de produits (FSIDF)	602 000	590 310	672 000
65	Autres charges de gestion courante	1 252 815	1 215 619	1 331 515
Total des dépenses de gestion courante		9 229 015	8 993 163	9 987 545
66	Charges financières	129 655	129 564	27 500
67	Charges exceptionnelles	29 100	14 010	77 500
68	Dotations aux amortissements et provisions	349 000	348 590	420 560
	Opérations d'ordre	1 182 455	1 594 951	
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	351 185		200 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 270 410	11 080 278	10 713 105

Les Recettes :

Tout d'abord, les impôts n'augmenteront pas afin de préserver le pouvoir d'achat des Coigniériens.

Nous restons très attentifs à la mise en œuvre de la réforme sur la taxe d'habitation dans le strict respect de l'article 72-2 de la Constitution qui garantit l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont estimées à **9 842 000 €**, en baisse de 0,1 % en rapport aux prévisions de N-1 (hors opérations d'ordre).

- Les produits des services (chapitre 70) sont en baisse de 16,5 %, en rapport à 2019, ce chapitre a été lourdement impacté par la baisse d'activités en raison du COVID-19.
- Chapitre 73, les impôts sont stables, en l'absence de hausse de la fiscalité et du maintien au niveau de 2019 de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (4 854 508 €) à la commune. En effet, toutes les compétences du ressort de l'EPCI, ont fini d'être évaluées et transférées à SQY le 31/12/2018. A noter une augmentation des droits de mutation (compte 73224) en hausse de 50 000 € par rapport au budget 2019 (compte 7381). Les effets du COVID sur le volume des transactions immobilières aura des éventuelles conséquences sur cette recette mais en 2021. Enfin, afin de soutenir la reprise économique suite au COVID-19, la ville a décidé de minorer de 30% la TLPE sur l'exercice 2020. Soit une perte de recette en 7368 de 170 000 euros. A cela, il convient d'ajouter la gratuité de l'occupation du domaine public (Terrasse de café...) jusqu'au 31/12/2020. Soit une perte de recettes évaluée entre 500 et 1000 euros.
- Les dotations et participations (chapitre 74) ont été évaluées à 415 719 €, dont près de 200 000 € d'aide de la CAF dans le cadre de la participation aux financements des activités enfance, jeunesse et petite enfance. Par ailleurs, la subvention d'Ile de France Mobilités dans le cadre de la mise en place de la navette scolaire (primaire) est prévue à hauteur 62 000 €. Il convient de rappeler que la DGF reste nulle. A noter une inscription au compte 74718 « Autres » de 31 300 euros correspondant à la participation à hauteur de 50 % de l'Etat pour l'achat des masques anti-Covid.
- En chapitre 75, autres produits de gestion courante, sont intégrés les recettes liées aux loyers des baux commerciaux, les recettes liées à la location des Salons St Exupéry ainsi que les loyers du Pôle de santé. Le chapitre est en baisse comparativement à N-1, du fait des baisses de loyers consenties pour les baux commerciaux, et les loyers pour les professionnels de santé en raison du COVID-19, soit 70 000 €, à cela il convient d'ajouter les pertes de recettes suite à la fermeture des salons St Exupéry jusqu'à fin juin.
- Par ailleurs, le CCAS versera une redevance à la commune correspondant aux loyers perçus des résidents en 2019.
- En 77, produits exceptionnels, il s'agit de recettes attendues en ce qui concerne la crèche et la DSP en cours.

Chap	Libellé	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020
13	Atténuation de charges	40 000	110 053	84 000
70	Produit des services, du domaine et divers	526 300	515 866	439 550
73	Impôts et taxes	7 804 809	7 945 796	7 765 748
74	Dotations, subventions et participations	311 418	378 778	415 719
75	Autres produits de gestion courante	1 168 341	1 132 779	1 072 288
Total des recettes de gestion courante		9 850 868	10 083 272	9 777 305
76	Produits financiers	1 635	1 641	
77	Produits exceptionnels		458 493	60 000
	Opérations d'ordre	1 113 635	1 113 634	5 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		10 966 138	11 657 040	9 842 305

B. La section d'investissement :

En investissement, la jeunesse, l'enfance, la culture, les seniors et le secteur scolaire sont les priorités de l'exercice. Une section qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 7 726 350 euros (dépenses et recettes réelles et opérations d'ordre). Pour 2020, les dépenses d'équipements s'élèvent à hauteur de 4,974 millions d'euros. Quelques exemples d'opérations :

- Il est prévu durant l'exercice la finalisation des travaux du gymnase à l'horizon aout-septembre 2020. Sur l'exercice 2020, hors RAR il est inscrit 550 000 euros. Pour rappel, cette opération est cofinancée à hauteur de 60 %. Malgré une subvention départementale sous-évaluée par l'équipe précédente sur la base de coûts travaux bien en deçà des coûts réels.
- Le développement du numérique dans les écoles primaires constituent là encore une priorité pour 2020, il est prévu 70 000 euros sur ce budget en complément des RAR pour plus de 100 000 euros. En terme de financement, SQY et le Conseil Départemental financeront le projet à hauteur de 70 % et la commune 30 %.
- Dans la continuité de la réhabilitation de la RPA, les salles intérieures seront rénovées pour un coût d'environ 67 700 euros.
- Pour le Centre Médical il est prévu 29 000 euros de dépenses sur l'exercice N, en complément des RAR qui représentent 40 000 euros, s'agissant en particulier de la reprise de la climatisation pour l'ensemble du bâtiment.
- Enfin l'extension du cimetière qui sera finalisée le 31/12/2020, induit sur 2020, 45 000 euros supplémentaires en complément des RAR évalués à 300 000 euros.
- **Au chapitre 16**, en dépenses d'investissement, l'emprunt lié à l'acquisition de la RPA étant arrivé à son terme en mars 2019, la charge de remboursement diminue de 10,6 % par rapport à 2019, notamment grâce aussi à la renégociation de l'emprunt survenue fin d'année dernière, qui s'ajoute à la baisse constatée en fonctionnement en ce qui concerne les intérêts.
- **Au chapitre 020** ; dépenses imprévues, il est prévu 300 000 euros.

Aucun emprunt ne sera contracté pour financer les opérations en 2020, la ville assurant sur ses fonds propres l'équilibre de la section d'investissement, en complément des subventions sollicitées.

Le budget 2020, malgré le contexte sanitaire marqué par la COVID-19, sera à la fois dynamique et volontaire aussi bien en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

Le plan pluriannuel d'investissement :

A titre liminaire, il convient d'indiquer que les montants et les phasages du PPI sont des estimations qui seront ajustées avec l'avancée de l'exercice budgétaire. Elles seront affinées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Par ailleurs, une ligne d'investissements récurrents est prévue pour tous les travaux qui sont ou seront à réaliser dans les divers bâtiments communaux.

Nature Travaux	2020	2021	2022	2023	2024
CENTRE MEDICAL CLIMATISATION (MO et travaux)	65 000				
CENTRE MEDICAL Isolation phonique	4 000				
HOTEL DE VILLE Cloisonnement bureaux RDC	12 000				
REHABILITATION ANCIEN GYMNASSE	2 006 752				
CIMETIERE PONT DE CHEVREUSE CAVEAUX ET COLOMBARIUM	344 981				
REHABILITATION RPA					
<i>Mise aux normes système désenfumage et VMC</i>	27 680				
<i>réhabilitation salle détente et réfectoire</i>	67 734				
<i>Création parking + nouveau portail</i>		110 000			
NUMERIQUE ECOLES	170 409				
ISOLATION ET REPRISE BARDAGE THEATRE DAUDET	35 000	200 000	350 000		
REHABILITATION GS BOUVET	10 000			500 000	500 000
REHABILITATION FOYER RURAL		35 000			
REHABILITATION SALONS ST EXUPERY / études					
<i>Recrutement maître œuvre</i>		40 000			
<i>Travaux</i>			100 000	400 000	
EXTENSION CAMERAS VIDEOPROTECTION			75 000	75 000	150 000
CONSTRUCTION HANGARS ATELIERS		65 000	550 000		
TENNIS RENOVATION VESTIAIRES ET SANITAIRES				150 000	
CREATION TOURNE A DROITE (Rue Frères Lumières)				120 000	
CREATION TOURNE A DROITE (Rond point Jean Monnet)					150 000
INVESTISSEMENTS RECURRENTS (hors OP)	1 004 201	400 000	400 000	400 000	400 000
Total dépenses d'équipements	3 747 757	850 000	1 475 000	1 645 000	1 200 000

C. L'Etat de la dette :

▪ Structure de la dette

Au 31 décembre 2019, les taux se décomposent de la façon suivante :

Type	Taux moyen
Fixe	0,7%
Ensemble des risques	-

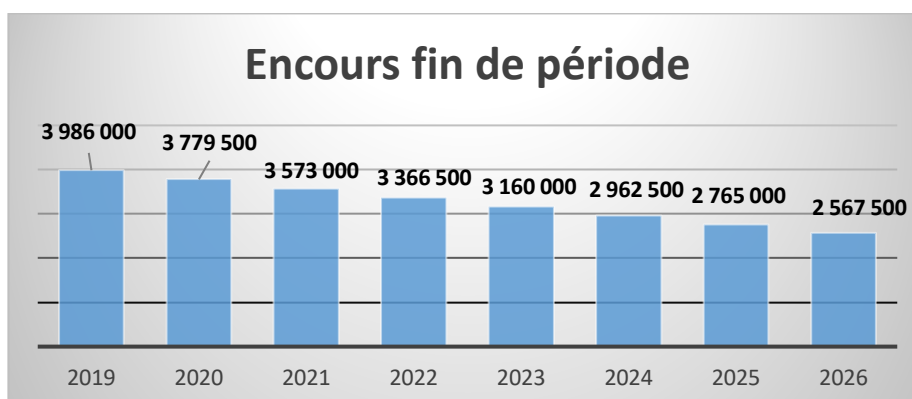
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours Fin période	3 135 666	3 986 000	3 779 500	3 573 000	3 366 500	3 160 000	2 962 500
Capital payé sur la période	371 663	230 100	206 500	206 500	206 500	206 500	197 500
Intérêts payés sur la période	143 163	129 711	27 131	25 749	24 366	22 984	21 602

▪ Encours de la dette à fin décembre

L'encours de la dette diminue mécaniquement depuis des années, au fur et à mesure du remboursement des emprunts.

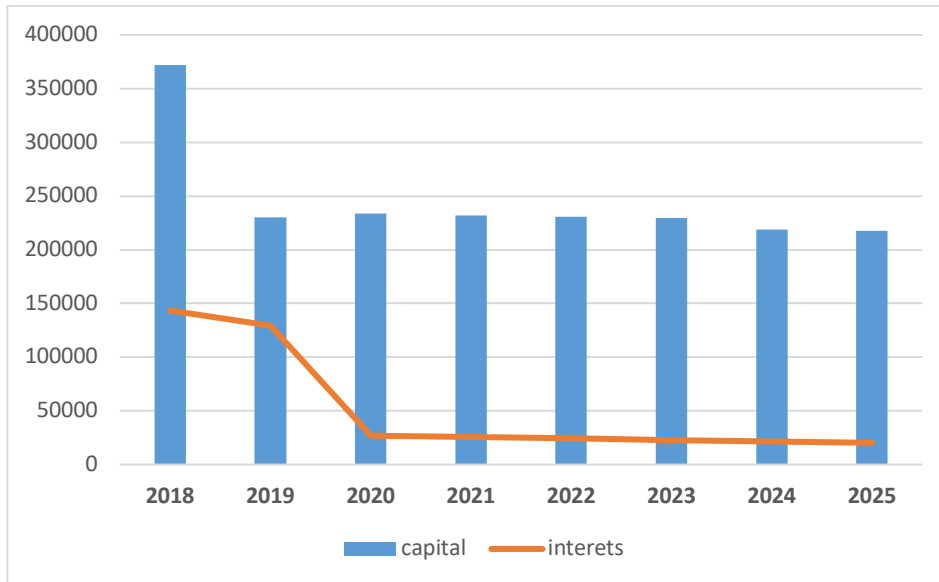
Reste donc 2 emprunts :

- Emprunt consenti par la CAF au taux zéro pour la construction de la 2ème tranche du Centre de Loisirs, fin en juillet 2023
- Emprunt renégocié fin 2019 pour la construction du Pôle de Santé Pluridisciplinaire et l'extension de l'hôtel de ville, dont le terme est au 30/12/2039.



▪ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités. L'annuité 2020 se monte à 206 500 €.



Conclusion

La recherche systématique de financements croisés, comme la bonne maîtrise de nos dépenses nous permettent d'appréhender l'exercice 2020 en toute sérénité. Equipements nouveaux, mise en œuvre de projets porteurs pour l'avenir de notre ville, d'ores et déjà le budget 2020, s'inscrit dans la dynamique ambitieuse que nous impulsions depuis décembre 2018 malgré un contexte sanitaire marqué aujourd'hui par la Covid 19. Notre ambition, faire de Coignières une ville moderne, tournée vers son futur, sans renoncer à son identité, tout en répondant aux attentes de ses concitoyens. Nous le ferons dans un cadre budgétaire maîtrisé qui saura préserver le pouvoir d'achat des Coigniériens.